

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_127 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2027 AVEC L'ASSOCIATION ECLAT

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Considérant la Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 conclue entre l'État, le Conseil départemental du Cantal, Aurillac Agglomération, la Ville d'Aurillac et l'Association Éclat, confiant notamment comme objectif à l'Association le développement de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, à l'ouverture intergénérationnelle ainsi qu'aux publics spécifiques et aux milieux scolaires ;

Considérant l'article 4.3 de ladite convention qui dispose :

« Pour Aurillac Agglomération : Le montant de la subvention s'établit à 580 000 euros. Ce montant constitue le montant de la subvention de la Collectivité pour les quatre années de la Convention.

Toute augmentation du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'avenant à la présente convention, signé par Aurillac Agglomération et l'Association et communiqué aux autres signataires.

Par ailleurs, Aurillac Agglomération s'engage dans le cadre du développement des actions culturelles en faveur du public « étudiant » du Bassin d'Aurillac, et plus particulièrement de l'organisation de l'événementiel annuel « Les Rendez-Vous Étudiants », à mettre en œuvre un

partenariat avec Éclat qui devra être formalisé chaque année par un avenant bipartite à la présente convention, pour proposer à cette occasion un spectacle de théâtre de rue » ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération souhaite développer des actions culturelles en faveur du public spécifique que sont les étudiants du bassin d'Aurillac, que dans ce cadre, l'Association s'engage aux côtés de la Collectivité, au travers de la manifestation « Les Rendez-Vous Étudiants '25 » organisée par cette dernière, en proposant un spectacle d'arts de la rue lors de cet événement ;

Considérant que cette programmation entraîne des coûts d'un montant de 26 900 € dont la prise en charge par Aurillac Agglomération s'appuie sur les dispositions du présent avenant n° 1 à la convention conclue avec l'Association Éclat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2027 conclue avec l'Association Éclat, tel que joint en annexe aux présentes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à son exécution financière et juridique, sous réserve du respect de ses propres engagements par l'Association Éclat.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.